Trentième année, N° 224. Le numéro : 10 centimes Dimanche 24 et lundi 25 septembre 1933.

Nouvelliste valaisan

Journal quotidien

St-Maurice Téléphone 2.08

PRIX DES ANNONCES :

Valais et de Bex à Villeneuve	8 cts	le mm.
Suisse	10 »	»
Etranger	14 »	»
Réclames	20 »	»
Mortuaires	16 »	»

Annonces reçues par PUBLICITAS S. A., Sion, Montreux, Lausanne et succursales, ainsi qu'au Bureau du Nouvelliste, St-Maurice. Téléph. 2.08 Compte de chèques post. II c 274

PRIX DES ABONNEMENTS :

	Un an	6 mois	3 mois
SUISSE			
Sans Bulletin	12.—	7.—	4.—
Avec Bulletin	16.—	9.—	5.—
ETRANGER			
Par 2 num.	20.—	10.50	5.75

Compte de chèques postaux II c 274 Avec Bulletin officiel, tarif spécial

Veille de session

Berne, le 22 septembre.

Le Conseil fédéral semble avoir eu affaire cette semaine à plus forte partie que la précédente avec son programme financier. On ne pourrait parler cependant d'une opposition. Le seul socialiste de la commission du Conseil des Etats n'assistait pas aux débats du Bernerhof. Il bénéficie du reste d'un alibi fort excusable, car il s'agit de M. Klöti et l'on sait la campagne électorale que le maire de Zürich a dû soutenir ces jours-ci.

Donc, au sein de la commission des Etats, pas d'opposition mais quelques sérieuses objections. Dès la première séance, avant le vote sur l'entrée en matière, nos sénateurs ont dit beaucoup de choses sensées sans toutefois quitter le ton paterne, voire bon enfant des hommes d'expérience qui préfèreraient beaucoup n'avoir personne à morigéner.

Faisons des économies, plus d'économies, ont-ils dit, mais surtout faisons les à bon escient ! Réduire la solde militaire ? Mais non, voyons. Plutôt ici, par exemple il serait certainement possible de trouver encore cinq bons millions dans les frais d'administration. Et puis là, ces dépenses « diverses »..!

Il y a peut-être lieu de regretter que nos conseillers aux Etats n'aient pas regardé d'aussi près tout le lot d'impositions nouvelles. Le sort pourtant digne d'intérêt des épargnants, petits, moyens et grands, ne sera jamais assez défendu dans les sphères fédérales. Toutefois, en ce qui concerne la taxe sur les boissons, l'essentiel a été fait. Par leur abstention les députés romands ont signifié clairement qu'ils ne voteraient pas la clause d'urgence si l'on ne pouvait garantir que les producteurs de vins seront exonérés, qu'ils ne seront « touchés ni directement ni indirectement ». Aussi M. Musy prépare-t-il un nouveau projet. Que sera-t-il? Si l'on s'obstine à vouloir un rendement de 20 ou 25 millions, il nous semble que toute nouvelle solution ne parviendrait jamais qu'à déplacer les intérêts lésés. Or, du premier projet fédéral à celui d'aujourd'hui cette opération a déjà eu lieu. On voulait d'abord taxer la production, souvenez-vous. Maintenant c'est la consommation qui est visée et cependant les producteurs ne sont pas tranquillisés. Alors ? On ne voit vraiment pas par quel sortilège M. Musy pourrait bien les rassurer s'il ne renonce pas, tout simplement, à taxer le produit.

Outre la réduction de la durée de validité des mesures financières de six à quatre ans qu'ils ont appuyée, les commissaires des Etats ont suggéré d'intéressantes propositions. L'une, acceptée par M. Musy, invite nos autorités à ne plus consentir de nouvelles dépenses dorénavant sans avoir voté d'abord les recettes correspondantes de manière à ce que l'équilibre budgétaire, censé réalisé par le programme financier, ne soit pas un leurre. Car, en effet, en marge de ce programme l'on parle déjà d'ouvrir un nouveau crédit de 35 millions en faveur des paysans endettés. Une autre proposition, renvoyée, demande des rapports annuels sur la gestion des pouvoirs extraordinaires. Enfin il est question d'une disposition nouvelle tendant à faire disparaître automatiquement le régime extraordinaire si les conjonctures économiques s'améliorent.

On a beaucoup glosé dans les journaux sur le fédéralisme des conseillers aux Etats qui ont demandé par 9 voix contre 4, que la part des cantons au produit de l'impôt de crise soit réduite de 40 à 33 %. Il y a là un petit problème intéressant qui, obscurément, a divisé de tout temps les plus acharnés fédéralistes. Du moment qu'une mesure étatiste est votée, faut-il en faire bénéficier dans la plus large mesure possible les cantons, quitte à habituer ceux-ci au régime étatiste ? Ou au contraire, faut-il sauver l'honneur cantonal et repousser dédaigneusement les avances dorées de l'Etat ? Les Neuchâtelois conservateurs ne seront peut-être pas d'accord sur ce point avec les conservateurs valaisans. Les uns veulent être logiques jusqu'au bout. Ils font penser à ces aristocrates sans le sou qui ne condescendraient pas à n'importe quelle besogne. Tels sont nos commissaires aux Etats dans leur majorité. Les autres, évidemment, sont plus pratiques et ont une bonne excuse : *primum vivere...*

Un autre sujet de disputes académiques c'est celui de la procédure à suivre pour mettre en vigueur le programme financier. Les journaux confédérés ont fait cette semaine de longues dissertations à ce propos. L'un d'eux, les *Basler Nachrichten*, a publié les remarques d'un vétéran de la politique suisse qui s'étonne qu'au moment où, devant les menées frontistes, nos hommes d'Etat témoignent de leur respect envers la démocratie, l'on s'apprête à faire une aussi grave entorse à la Constitution. A Berne même, l'un des membres de la commission des Etats a formulé de sérieuses réserves sur la procédure hybride qu'a choisie le Conseil fédéral. Juridiquement rien semble-t-il, ni surtout les « pleins pouvoirs » tels qu'ils ont été octroyés en 1914, n'est plus anti-constitutionnel qu'une procédure d'urgence qui fait peser les responsabilités sur l'exécutif et le législatif tout à la fois.

Ici, nous nous étonnerons longtemps encore que le Conseil fédéral n'ait pas commencé par ce problème capital qui dominait toute la question d'un redressement financier : la procédure. Le point de vue juridique n'a en somme pas grand intérêt. Il importait avant tout de savoir comment un redressement financier, c'est-à-dire des économies, beaucoup d'économies pourraient être réalisées. Simple question d'opportunité. On le voit bien aujourd'hui, c'est par opportunité que le Conseil fédéral réclame la clause d'urgence pour effectuer un demi-redressement. C'est par opportunité qu'il aurait fallu exiger des « pleins pouvoirs» avant de parler du redressement, seul moyen de le réaliser intégralement. Aujourd'hui l'on dit même que cette voie eût été plus constitutionnelle, ce que nous croyons volontiers. C'était une raison de plus pour s'y engager hardiment.

L. D.

Ça et là...

La décoration du château de Castel-Gandolfo. — On sait que le pape possède une villa à Castel-Gandolfo, sur les bords du lac d'Albano, à quelques milles de Rome. Pour la décoration murale de sa chapelle privée, le Saint-Père s'est adressé à des artistes polonais. Peu de temps avant d'être élu pape, Pie XI avait été nonce en Pologne ; il n'a jamais oublié ses épreuves pendant l'invasion bolchévique. Aussi, son vœu le plus cher est-il de conserver un témoignage de l'histoire religieuse de la Pologne et du danger couru dans ce pays lorsque Varsovie fut menacée.

Quand il ordonna la restauration de sa propriété de Castel-Gandolfo, il demanda à M. Jan Rosen, ce peintre polonais connu, de décorer les murs de sa chapelle privée avec des fresques retraçant l'histoire religieuse de la Pologne et rappelant notamment le souvenir du fameux monastère de Czenstochowa et du tableau de la Vierge qui s'y trouve.

Une des fresques de Jan Rosen montre précisément comment cette peinture échappa aux bolchévistes.

Chevaux américains. — Les chevaux eux-mêmes n'échappent pas à la malignité des hommes, et le « Times » de New-York en apporte le témoignage :

Nul n'ignore, parmi ceux qui s'intéressent à la race chevaline, que les chevaux de course sont souvent drogués, tantôt avec de l'opium, pour les faire courir lentement, comme à demi endormis, tantôt avec de l'héroïne ou de la cocaïne qui agissent comme des excitants. Une fois dopés, les chevaux ont besoin ensuite de doses doubles ou triples pour courir tant soit peu convenablement. Mais peu de personnes se rendaient compte, jusqu'ici, combien l'usage du doping est répandu aux Etats-Unis. Il y a quelques jours, la police a arrêté, à Arlington-Park, près de Chicago, une bande de trafiquants de narcotiques. On a pu prouver qu'au cours de cette année, deux cents chevaux ont été dopés sur les hippodromes américains. Trois des coupables ont été condamnés à un, deux et trois ans de prison. Les dix autres vont être jugés incessamment. Il y a parmi eux quatre propriétaires d'écuries, ainsi que le jockey Ivan Pance, célèbre il y a une dizaine d'années, un vétérinaire et quatre lads.

Une bombe humaine. — Un journal de Londres apporte, sous forme de reportage, cette contribution aux projets meurtriers qui occupent l'humanité :

Les soldats et les marins japonais vont être appelés à donner des preuves héroïques de leur courage et de leur abnégation, lorsque les nouveaux engins de guerre créés par le Japon seront mis en action.

La dernière invention japonaise consiste en une torpille qui, envoyée par un sous-marin ordinaire, contiendra un pilote qui la dirigera infailliblement vers le but.

Le pilote sacrifie sa vie, mais en allant à la mort, il est du moins assuré de ne pas manquer l'ennemi.

Au début de l'été, les autorités militaires japonaises avaient invité les jeunes officiers de réserve à reprendre du service actif.

En dépit des dangers mortels qu'ils savaient devoir courir, pas moins de 5000 demandes furent reçues pour 400 postes. Les 400 élus ont commencé leur service.

Le dernier modèle d'aéroplane est littéralement une bombe ailée avec laquelle le pilote est à peu près certain d'aller droit au but : son rôle consiste à l'atteindre à la plus grande vitesse possible.

L'avant de la machine est rempli, presque constitué, d'explosifs et la justesse du tir est bien mieux assurée que par n'importe quel autre bombardement aérien.

Les troupes qui se trouveraient sur un terrain découvert pourraient être absolument exterminées par l'un de ces engins.

Les Japonais ont construit également un minuscule sous-marin qui peut être lancé par un bateau ou par un autre sous-marin plus grand. Ces sous-marins transportent une torpille et un petit équipage dont la mission consiste à se diriger de nuit vers un bateau ennemi et à ne déclencher la torpille qu'en touchant lui-même l'ennemi.

Les experts-chimistes spécialistes d'engins de guerre prétendent que leur nouveau gaz asphyxiant ne causera pas seulement la mort de l'être vivant qu'il rencontrera, mais le décomposera rapidement.

Le Japon est l'un des pays qui a décidé de ne pas employer de gaz asphyxiant. Néanmoins, ses experts-chimistes sont très occupés par des travaux de préparation pour une guerre chimique.

Pour un baiser. — Les journaux signalent un procès comme on n'en voit qu'en Angleterre, où la vertu est garantie... sur facture :

L'économiste anglais bien connu sir Leo Chiazza Money, âgé de 63 ans, ancien député au Parlement de Westminster, a comparu devant le tribunal de simple police d'Epsom, pour avoir, le 16 août dernier, dans un train de banlieue, fait preuve de... trop de galanterie à l'égard d'une jeune vendeuse, miss Ivy Ruxton. La jeune fille se plaignit d'avoir été « malmenée et embrassée de force » alors que le convoi passait sous un tunnel.

Sir Leo Money, qui était défendu par sir Henry Curtiss, une des gloires du barreau anglais, plaidait non coupable.

Après de longs débats, qui se prolongèrent de 10 heures du matin à 17 heures, il fut cependant reconnu coupable et condamné à 2 livres 10 shillings d'amende, à 25 livres de dommages-intérêts envers la jeune vendeuse et à 5 livres pour les frais du procès.

L'avocat a immédiatement annoncé que son client allait interjeter appel.

Les journaux londoniens consacrent de nombreuses colonnes à cette affaire.

IS FECIT...

Jamais le vieil axiome de droit ne fut plus de circonstance que dans ce procès de Leipzig qui s'est ouvert hier, et où l'on voit des accusés qui ont remarquablement travaillé pour ceux qui les jugent, à moins qu'ils ne soient là qu'à titre de boucs émissaires. C'est bien cette dernière thèse qui apparaît la bonne à l'opinion du monde entier.

On sait qu'à Londres, en même temps qu'à Paris, des jurisconsultes éminents, des avocats célèbres ont imaginé de juger d'avance, dans des débats contradictoires et publics, cette affaire à la fois politique et criminelle. Des deux côtés on est arrivé, pièces en mains, enquête impartiale terminée, à la même conclusion : les accusés de Leipzig sont des comparses ou des victimes expiatoires.

Le premier des cinq prévenus est ce van der Lubbe, qu'on arrêta dans le monument en flammes, et qui fut curieusement empressé à dire qu'il avait mis le feu. Ce Hollandais était porteur d'une carte d'adhérent au parti communiste. Immédiatement la radio allemande diffusait la nouvelle : les communistes ont incendié le Reichstag pour soulever la guerre civile.

Tout était faux dans ce point de départ. D'abord le Hollandais n'avait pas pu mettre le feu en dix endroits à la fois, et s'il fut communiste, il avait été exclu de la fraction de Leiden depuis avril 1931, et l'incendie du Reichstag est du 27 février 1933.

Le second accusé était le chef des communistes parlementaires allemands Torgler, d'ailleurs absent du Reichstag au moment du sinistre, et enfin on impliqua dans le prétendu complot international trois Bulgares nommés Dimitrow, Taneff et Popov, sous le prétexte que ces réfugiés avaient été condamnés à mort dans leur pays pour l'incendie de la cathédrale de Sofia. Il a été démontré que si ces trois hommes ont fui la Bulgarie, ils n'ont jamais été poursuivis comme incendiaires.

Seul van der Lubbe s'accuse, et cela avec une frénésie étrange : « Je suis un solitaire, j'ai agi sans complicité ». Il donne des détails sur l'attentat. On les vérifie et il est de toute évidence que ce mutilé du travail ne pouvait pas grimper le long d'un tuyau de plomb, faire irruption dans l'édifice et surtout être porteur en même temps d'un matériel de mise à feu considérable.

En somme, c'est une comédie politique montée avec l'aide d'un demi-fou suggestionné. Dès les premières heures de l'incendie, toutes les précautions des nazis n'avaient pas été prises. Les journaux nationalistes, que l'on tança ensuite, marquèrent l'invraisemblance de la version officielle. Le docteur Oberfohren, nationaliste lui-même dans le gouvernement de coalition, disait et écrivait que l'incendie était l'œuvre de nazis qu'il désignait expressément. On l'a mis à la raison depuis.

Mais dans la plaidoirie prononcée par Me de Moro-Giafferi, à la salle Wagram, à Paris, l'éminent avocat, développant ses arguments étayés par des déductions rigoureuses, a conclu que c'est Goering, le ministre actuel de la propagande allemande, d'accord avec Gœbbels et Hitler, qui a monté et fait exécuter toute l'affaire.

On attend donc avec une vive impatience les conclusions du Tribunal de Leipzig.

Th.

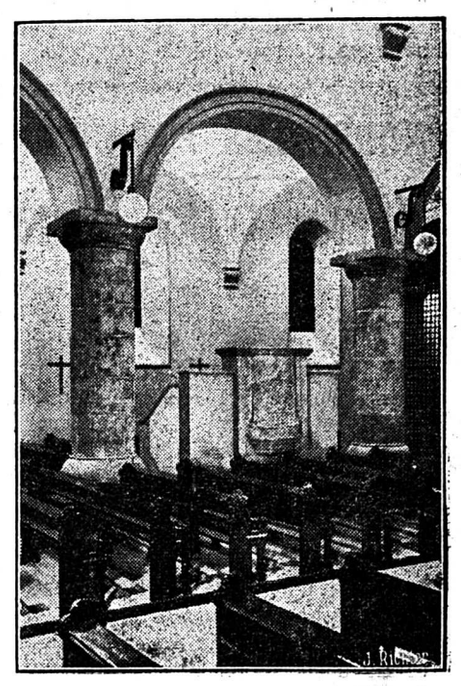

Ce cliché représente l'ambon du VIme siècle, qui a été inauguré jeudi à l'Eglise de l'Abbaye de St-Maurice. Il avait servi à Saint-Avit lors de l'inauguration de la « Laus perennis » devant le Roi Saint Sigismond. Des fragments de l'homélie prononcée à cette occasion sont encore conservés aujourd'hui à la Bibliothèque nationale de Paris

LES ÉVÉNEMENTS

Les négociations de Paris

Un rapprochement très sensible des différentes thèses s'est manifesté

Les conversations franco-anglo-américaines concernant la reprise des travaux de la Conférence du désarmement vont être interrompues afin de permettre aux négociateurs de mettre au courant leurs gouvernements respectifs. Dès maintenant en tout cas un rapprochement très sensible s'est manifesté entre les différents points de vue.

Faisons donc le point de la situation.

Le gouvernement de Londres serait prêt à faire à la France une concession importante en acceptant dans son principe le système de contrôle : à savoir, un contrôle international automatique et périodique sinon permanent, et non point un contrôle exceptionnel ne fonctionnant que sur la demande ou la plainte d'une tierce puissance. En revanche, les Anglais continuent à insister sur la nécessité d'aboutir, dès le mois prochain, à Genève, à l'élaboration d'une convention de désarmement conforme dans ses grandes lignes au plan Mac Donald.

En ce qui concerne la durée de la période d'épreuve, les Anglais suggèrent qu'elle soit divisée en deux parties. L'une assez courte, de quelques mois seulement, au terme de laquelle serait réalisée une première tranche de la future convention, la seconde, plus longue, devant amener à son expiration la mise en œuvre de la seconde tranche beaucoup plus considérable. Ces deux tranches devraient d'ailleurs se trouver définies nettement par la convention prochaine.

En ce qui concerne l'Italie, qui n'a pas encore participé effectivement aux entretiens, son sentiment serait celui que le général de Marinis a déjà exprimé, à savoir que le problème du désarmement européen qui intéresse avant tout les signataires du Pacte à quatre, pourrait être étudié et résolu plus facilement par les procédures prévues au dit pacte que par la conférence générale de Genève. Contre cette suggestion italienne s'élève la Pologne, et son ministre des affaires étrangères, M. Beck, ne l'a pas caché dans l'entretien qu'il a eu avec M. Paul-Boncour. La Pologne, ainsi d'ailleurs que la Petite Entente s'est montrée inquiète du Pacte à quatre d'où elle est exclue. M. Beck aurait reçu à cet égard, tous les apaisements qu'il pouvait sou-

haiter. La France n'a point l'intention de traiter l'affaire du désarmement en dehors de ses alliés de l'Europe centrale ou orientale et, en échange, la Pologne est toute prête à la soutenir dans sa politique aussi bien en matière de désarmement que de restauration économique du bassin danubien.

D'autre part, d'après une nouvelle d'origine américaine, l'Allemagne se rallierait au point de vue français en ce qui concerne le contrôle, à la condition qu'on l'autorisât à établir sur sa frontière est des travaux de défense analogues à ceux qu'a construits la France à la frontière allemande.

Nous enregistrons cette information avec les réserves qu'elle comporte.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES

Le prochain Lord-Maire de Londres

La capitale anglaise, selon une vieille tradition, change chaque année de Lord-Maire. Le prochain Lord-Maire sera inauguré le 9 novembre. C'est chaque fois un gros événement dans la cité et qui coûte cher à celui qui est investi de cet honneur. Le Lord-Maire a un traitement officiel de 10,000 livres. Mais c'est bien insuffisant pour faire face aux charges qu'assume un Lord-Maire et qui sont surtout honorifiques et ostentatoires. Un Lord-Maire de Londres doit être fastueux de bout en bout de son règne éphémère, sinon il manquerait à sa mission et serait déconsidéré. Aucun d'ailleurs n'a jamais manqué à ses obligations sous ce rapport.

On estime que les dépenses d'un Lord-Maire pour les réceptions, fêtes, déjeuners et dîners, etc., qu'il offre à Mansion-House s'élèvent à 30,000 L. par an. Il doit couvrir au moyen de ses ressources personnelles les deux tiers de ces dépenses. Les 10.000 L. qu'il reçoit de la cité ne proviennent pas de contributions; elles sont prélevées sur les revenus des propriétés de la « Corporation de la Cité de Londres », revenus qui sont pour la plus large part distribués en subsides et en générosités au profit d'œuvres charitables et d'éducation.

L'inauguration du 9 novembre prochain sera accompagnée du cortège traditionnel, dans le vieux carrosse de gala, à travers la Cité et suivie d'un banquet au Guild Hall, banquet auquel sont invités les membres du gouvernement, les représentants des nations étrangères et les principales personnalités du monde des affaires et de la politique. A la fin de ce banquet, conformément aussi à une vieille tradition, le premier ministre d'Angleterre prononce un discours dans lequel il fait connaître le sentiment du gouvernement sur les grands problèmes intérieurs et extérieurs qui préoccupent le peuple britannique.

La famine dans deux villages en Espagne

Les journaux publient des dépêches de Valdepnas signalant que les populations d'Hinojosa et de Cabezarrubias, situés à 150 kilomètres environ de Madrid, souffrent d'une misère sans précédent en raison de la crise agricole et du chômage, et que les habitants en sont réduits à se nourrir d'herbe. On vient d'enregistrer dix décès par inanition. Plus de trois mille personnes, littéralement affamées, se sont adressées au gouverneur civil de la province afin d'obtenir des secours. Une distribution de pain a été effectuée aux vieillards et aux enfants.

Des automobilistes découvrent sur une route le cadavre d'un homme assassiné

Deux automobilistes qui passaient route de Courrières, à Hénin-Liétard, et s'en retournaient à Lille, France, ont aperçu à la lueur de leurs phares, le corps d'un homme sur la route. Ils descendirent, se penchèrent sur l'individu qui baignait dans son sang. L'homme fit un geste et rendit le dernier soupir. La police d'Hénin-Liétard fut alertée et on put identifier la victime. Il s'agit d'un nommé Louis Ducrocq, âgé de 30 ans, boucher à Arras. Il avait la poitrine traversée d'un coup de poignard.

Il s'agirait d'un crime passionnel car l'homme avait sur lui une boîte de poudre de riz et une houppette. L'infortuné aurait été assassiné dans une grange, car dans ses oreilles se trouvaient des brindilles de paille, et abandonné sur la route.

Le procès de Leipzig

Le « Nouvelliste » de hier a brièvement relaté l'audition de van der Lubbe devant le Tribunal d'Empire de Berlin. A la même audience, le commissaire de police Heisig a parlé ensuite de l'enquête qu'il a faite en Hollande. Van der Lubbe a fait partie d'un groupe de dissidents communistes comprenant une vingtaine de membres. Plus tard, son parti l'a abandonné, ce qui arrive de temps à autre quand le parti veut entreprendre une action pour laquelle il entend rester dans l'ombre.

Le commissaire Heisig a interrogé van der Lubbe immédiatement après son arrestation. Ses réponses étaient claires et nettes. Lors d'une visite du Reichstag, il s'est montré très au courant des lieux, il a catégoriquement avoué être l'incendiaire et n'a manifesté aucun repentir et n'était nullement abattu.

Van der Lubbe, déclare le commissaire de police Heisig, a affirmé avoir commis son crime dans le but de remuer la classe ouvrière pour qu'elle se soulève contre l'ordre régnant.

Le défenseur de Torgler, Me Sack, a demandé ensuite si l'on n'a pas affaire à un pyromane. Il cherche à établir par diverses questions que le programme des communistes hollandais diffère du programme des communistes allemands.

Il est donné lecture d'une lettre du premier lieutenant Schulz, protestant contre les assertions d'après lesquelles il aurait fait partie de la bande d'incendiaires placés sous les ordres du ministre Gœring. Lors de l'incendie, il était à l'hôpital, malade. D'ailleurs, il n'a pas eu d'entretien avec M. Gœring depuis le commencement de l'année.

Le psychiâtre Bornhöfer déclare qu'il n'est pas vraisemblable que van der Lubbe soit un pyromane.

Le tribunal s'efforce ensuite d'établir si van der Lubbe était communiste au moment de l'incendie du Reichstag. Mais par suite des réponses ambiguës et peu claires de l'accusé, il n'est pas possible de faire la lumière à ce sujet.

Lecture est donnée de dépositions écrites de la belle-mère et du demi-frère de l'accusé. La Cour s'occupe ensuite des sanctions à prendre à l'égard de journalistes abusant de l'hospitalité allemande, des journaux de l'Amérique du sud s'étant permis des remarques désobligeantes à l'égard du tribunal de Leipzig.

Des chiens errants dévorent des brebis

Depuis quelques jours, les bergers qui font paître leurs troupeaux dans les hauts pâturages d'Eget, près de Tarbes, constataient la disparition de plusieurs brebis. Certaines furent retrouvées déchiquetées. On crut, à un moment, à la présence d'un ours dans les parages. Une enquête ouverte par la gendarmerie a permis d'établir que les bêtes, au nombre d'une quarantaine environ, avaient été étranglées et mangées par deux chiens errants que l'on n'a pu encore capturer.

La légion des incendiaires espagnols

Cinquante-quatre individus ont été arrêtés, que la police de Cadix croit être les auteurs de la plupart des incendies qui se sont produits dans les champs ces derniers temps.

Nouveau crime des gangsters

Cinq gangsters ont attaqué, protégés par un rideau de fumée, quatre messagers portant des sacs de courrier de la Banque fédérale de Réserve à Chicago. Ils ont enlevé les sacs et pris la fuite en automobile. Leur voiture a heurté une autre automobile. Un agent qui voulait venir à leur secours, croyant avoir à faire à des automobilistes en danger, a été tué par les bandits qui ont pris la fuite. Les autorités estiment que le butin des bandits n'est d'aucune importance.

Un coup de filet

A la suite de l'arrestation de deux individus qui auraient récemment assassiné un capitaine de la garde civile, une rafle a été effectuée dans le quartier de Triana à Séville (Espagne). Plus de 50 personnes ont été arrêtées.

Fatal coup de pioche

Un obus trouvé au cours de travaux de terrassement dans une tuilerie de Belgrade a explosé. L'obus provenait d'un bombardement effectué durant la guerre. Trois ouvriers ont été tués et 4 grièvement blessés.

NOUVELLES SUISSES

L'agression de Berlin

Le rapport de M. Dinichert, ministre de Suisse à Berlin, sur les mauvais traitements infligés par les nationaux-socialistes à un citoyen suisse, est arrivé vendredi soir au Département politique fédéral.

Il s'agit, on le sait, d'un jeune Lausannois nommé Frédéric Ruegg, qui a été maltraité pour n'avoir pas salué au passage d'un détachement de soldats nationaux-socialistes. M. Dinichert a fait des représentations très énergiques auprès du ministère allemand des affaires étrangères, à propos de tels actes de violence.

Et à la Wilhelmstrasse l'on n'a fait aucune difficulté pour reconnaître que les agresseurs avaient contrevenu à un règlement — très récent il est vrai, mais dont connaissance a été donnée à toutes les formations nazistes — qui dispense expressément les étrangers du salut fasciste. M. von Neurath a promis de faire rechercher les délinquants et de les punir comme ils le méritent.

Et officiellement les choses en sont là.

Espion et traître

Un employé de l'administration militaire fédérale à Thoune, Jakob Steiner, né en 1882, a livré contre paiement, à deux Etats voisins, des renseignements assez importants sur des dossiers et des mesures à tenir secrètes, du domaine de la défense nationale suisse. Steiner est incarcéré depuis bientôt deux semaines Il a avoué. Conformément aux dispositions du code pénal militaire, il passera devant le tribunal militaire. Il a été suspendu de ses fonctions.

Une petite gare brûle

Le feu a complètement détruit la petite gare de Riveo, Tessin, sur la ligne du Val Maggia. Le bâtiment, entièrement construit en bois, fut une proie facile. Les causes du sinistre ne sont pas encore connues.

Le prix de la liberté

Le jardinier Ernest Claus, victime de l'accident d'auto survenu mercredi soir à Versoix, Genève, a succombé à ses blessures.

L'auteur responsable de l'accident, M. Armand Vulliez, syndic de Chavannes-de-Bogis, a comparu vendredi matin devant la Chambre d'instruction.

L'automobiliste ignorait encore le décès de sa victime. Il l'apprit avec la douloureuse émotion que l'on devine.

La Chambre a accordé la mise en liberté sous caution de 30,000 francs.

Les juges se sont formellement opposés à la réduction de caution réclamée par le défenseur et ont maintenu la somme fixée par le procureur général.

Son avocat ayant pu réunir cette somme dans l'après-midi, M. Vulliez est sorti hier soir de Saint-Antoine.

* * *

Luigi Vinci, complice des faux monnayeurs, extradé de Brigue et emprisonné à St-Antoine (Genève), depuis juin dernier, a obtenu sa mise en liberté provisoire sous caution de 10,000 francs.

Le temps

La pluie a cessé dans tout le pays. Cependant, en Suisse septentrionale et occidentale, le ciel est resté presque partout couvert ce matin. Dans les plaines on signale par endroit des couches de brume automnale. Sur les hauteurs, le ciel est légèrement nuageux. En certains endroits se produit du brouillard. La température est en même temps très basse au Jungfraujoch et au Saentis ; le thermomètre est descendu au-dessous de zéro. Le temps reste variable en général mais, pour le moment, il n'y a pas lieu de s'attendre à de fortes chutes de pluie.

Entraîné par une bâche...

Un accident, qui a coûté la vie d'un ouvrier est survenu vendredi matin, dans les chantiers Winkler S. A., fabrique de chalets à Fribourg. La victime, Léon Baeriswyl, âgé de 40 ans, voulut à l'aide d'un pieu, faire écouler l'eau, qui se trouvait en grande quantité par suite des dernières pluies, sur une grande bâche servant à recouvrir un hangar. Celui-ci manœuvrait donc à une hauteur de 1 mètre seulement, lorsque tout à coup la bâche s'effondra entraînant le malheureux Baeryswyl qui tomba en arrière sur le sol recouvert de gravier à cet endroit et perdit connaissance.

On le transporta immédiatement à l'Hôpital des Bourgeois où l'on constata une double fracture du crâne. L'état du blessé alla en empirant et vendredi soir vers 18 heures 30 il rendait le dernier soupir sans avoir repris connaissance.

LA RÉGION

Le triple assassinat de Publier

Vendredi matin, le facteur Jules Marion a été sorti de la prison de St-Julien, où il est incarcéré depuis le 13 juillet, et conduit devant M. le juge d'instruction de Thonon. Une confrontation a eu lieu entre Marion et Jean-Marie Blanc, le fils aîné des victimes. Mais cette confrontation n'a pas apporté de lumière nouvelle à l'instruction.

A 10 h. 30, Marion a été reconduit vers la voiture cellulaire qui l'a emmené à St-Julien. Le prisonnier, pensionné de guerre pour maladie, est très éprouvé par sa longue détention. La foule considérable, qui s'était assemblée place de l'Hôtel de Ville, le vit passer marchant avec peine, bien que démuni des menottes.

L'avocat du prévenu va demander la mise en liberté de Marion, contre lequel ne subsistent que de simples présomptions, le rapport du Dr Locard n'ayant apporté aucune preuve de culpabilité.

Ultimes pourparlers

Le Conseil fédéral a arrêté définitivement vendredi les instructions pour ses délégués aux prochaines négociations sur les zones.

Ces ultimes pourparlers commenceront au cours de la première quinzaine d'octobre, dans un lieu qui ne sera ni la capitale française ni la ville fédérale. Il se confirme, en effet, que les négociations auront lieu sur les rives du Léman. Le Département politique fédéral a proposé de façon toute générale, une des stations de la région riveraine du Léman qui se trouve entre Lausanne et Villeneuve. Il est probable que l'on tombera d'accord pour désigner Montreux.

Les Sœurs de la Charité vont fonder une mission en Indochine

Les révérendes Sœurs de la Charité, dont la maison mère est à La Roche-sur Foron, et qui possèdent en France, en Suisse, en Italie, de nombreuses institutions de charité et d'éducation chrétienne, viennent d'accepter de fonder une mission dans le Laos.

Un fonctionnaire arrêté

Le secrétaire municipal d'Aigle, dont nous avons signalé les malversations, a été incarcéré par ordre du juge d'instruction. Une enquête a été ouverte.

NOUVELLES LOCALES

La XXIme Conférence des autorités fédérales et cantonales de surveillance du cadastre

On nous écrit :

Ainsi que nous l'avons dit, vendredi matin, après l'exposé à la fois très intéressant et instructif de M. Cardis, géomètre cantonal sur la mensuration cadastrale dans le canton du Valais, les géomètres de tous les cantons, au nombre de 40 environ, sont partis en autobus voir la plaine du Rhône et le vignoble de Sion. M. le conseiller d'Etat Cyrille Pitteloud, M. Em. de Riedmatten, conseiller communal, un représentant de la presse valaisanne, les accompagnaient également. Un premier arrêt a lieu à Châteauneuf pour visiter l'Ecole d'agriculture cantonale. Et comme le soleil s'était aussi enfin gracieusement mis de la partie après de longues heures de pluie, l'on alla à pied au sommet de la crête de Maladère d'où l'on jouit d'une vue d'ensemble superbe sur le territoire soumis au remaniement parcellaire et cadastré (Vétroz, les parties montagneuses de Savièse, Conthey, Ardon et les terrains du fond de la vallée (Martigny). Des explications fort détaillées et techniques furent données par un professeur de Châteauneuf sur la culture en général, puis par M. le géomètre Cardis.

De Châteauneuf, l'on se rend à Saxon, où M. le président colonel Fama souhaite la bienvenue aux autorités et aux géomètres et leur offre une collation fort bien accueillie par tous. Des explications sur la région furent exposées d'une façon détaillée et claire par M. le président, par M. le géomètre cantonal et par M. Juilland, géomètre officiel.

Après quoi, départ pour la région montagneuse de Bovernier, Sembrancher, Orsières. La vue est splendide, ce parcours procure à tous une vraie joie à laquelle il faut ajouter l'agrément d'une leçon fort instructive donnée durant le parcours sur la mensuration qui se fait dans ces régions par la photogrammétrie aérienne.

A Champex, arrêt pour le dîner. M. Tissières, président d'Orsières, offre l'apéritif. Tous les convives firent ensuite honneur à un excellent repas servi à l'Hôtel des Alpes. La réputation de cette maison, admirablement dirigée par l'aimable propriétaire qu'est M. J. Meilland, n'est plus à faire. Disons aussi que le vin d'honneur, l'Ermitage de Chamoson, offert par la commune d'Orsières, délia bientôt toutes les langues. Au nom de cette commune, le président remercie les autorités présentes et salue les géomètres. Il fait une description poétique de toute la belle région qui se déroule sous nos yeux, puis insiste sur la nécessité de la mensuration grâce à laquelle tant de contestations prennent fin.

C'est ensuite M. le président de la société qui prend la parole et exprime en termes éloquents les meilleurs remerciements de tous.

Après une courte, mais jolie promenade jusqu'au « Signal », d'où l'on jouit d'une vue souverainement belle et imposante sur toute cette région des Alpes valaisannes, l'on reprend les autobus pour descendre un moment à Levron où les géomètres fournissent encore des renseignements d'ordre technique et où la propriétaire d'une belle pension, M. Bérard, ainsi que le vice-président de la commune, offrent un vin d'honneur et une légère collation. Le vice-président de la so-

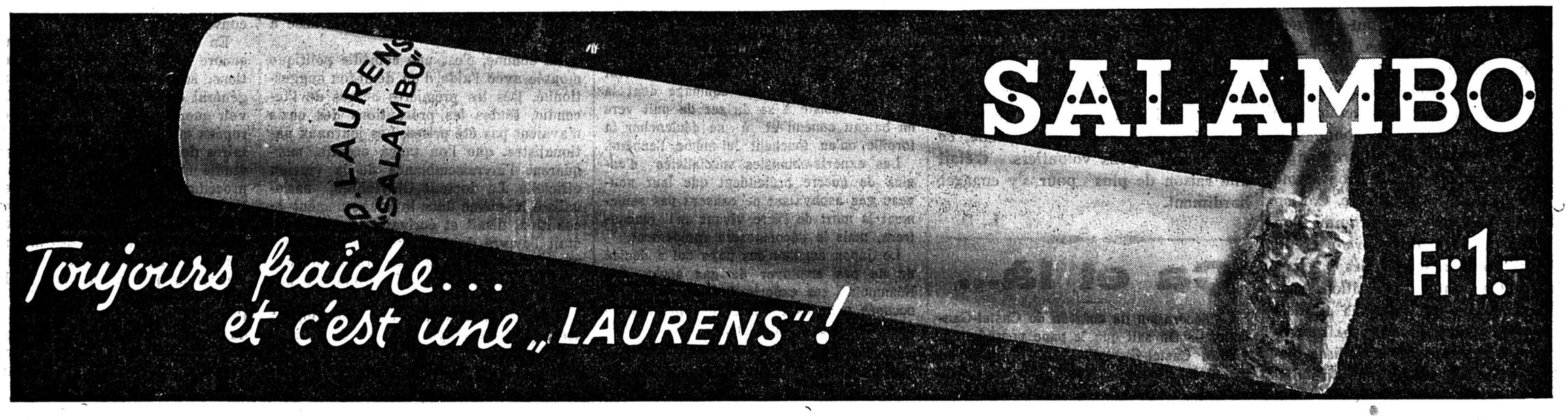

L'AUDITION DES ACCUSÉS AU PROCÈS DE LEIPZIG

L'Union corporative et la Constitution

Un facteur postal blessé près de Saas-Fee

ciété, M. Joye, de Fribourg, remercie de tout cœur au nom de tous.

Enfin, départ pour Leytron et dégustation des vins de l'Etat, de ce domaine du Grand-Brûlé, administré par M. Schmid, qui en fait aimablement les honneurs. Les discours sont remplacés par de gaies chansons. M. le conseiller d'Etat Pitteloud, avant de clore une journée agréable et instructive entre toutes, tient à assurer MM. les géomètres de la joie qu'il a ressentie en prenant part à la réunion, la première en Valais, d'une société qui rend de si précieux services.

Elles ont vite passé, ces quelques heures, où, comme l'a si bien dit le « vigneron valaisan » de Diolly, « pendant de courts instants, ces hommes des sciences exactes ont pu, délaissant leurs théodolites et leurs compas, prendre au contact du vignoble valaisan, de ses ors et de ses rubis liquides, les forces voulues pour continuer ensuite, avec plus d'ardeur que jamais, ces travaux dont on ne peut qu'admirer la splendide précision » !

A. Gh.

Accident de la circulation

Dans la nuit de jeudi à vendredi, un automobiliste de Sion, M. Max Rumpel, agent d'affaires, revenait de Sierre accompagné de plusieurs amis. Arrivé près de Noës, dans un endroit où la chaussée fait un contour assez brusque, le conducteur perdit la direction de sa voiture qui heurta un mur de vigne, puis alla s'embourber dans un fossé. Un des compagnons de M. Rumpel a eu un bras cassé et a dû être hospitalisé à Sion. Il s'agit d'un voyageur de commerce M. M. B. L'automobile est sérieusement endommagée.

Un conducteur blessé

M. César Ruff, conducteur postal à Saas-Fee se rendant à Stalden voulut en cours de route enfourcher son mulet ; mais à ce moment même ce dernier fit un saut de côté et Ruff tomba en arrière sur la nuque.

Avec beaucoup de peine, le conducteur postal se releva, mais de terribles souffrances l'empêchaient de poursuivre sa route.

Par un hasard vraiment providentiel, le Dr Kelpke en tournée dans la région trouva Ruff et lui prodigua ses meilleurs soins. Il fit ensuite transporté le blessé à l'Hôpital de Brigue.

L'affaire des fausses estampilles

Un Valaisan impliqué

Les lecteurs du « Nouvelliste » se souviennent sans doute de l'affaire, découverte il y a quelques semaines, des fausses estampilles de briquets, dont l'écoulement, depuis une dizaine d'années, a frustré le fisc de plusieurs millions. On se rappelle également que, fabriquées en Suisse et en Allemagne, ces fausses estampilles étaient passées en fraude dans la région d'Annemasse.

Aussitôt à l'ouvrage, les enquêteurs chargés de cette affaire s'employèrent activement et s'emploient encore, à faire toute la lumière en découvrant plutôt que des comparses, la source même de ces fraudes.

Un dépôt de ces fausses estampilles, particulièrement important, a été découvert hier à Bourg, à la maison Besse et fils, articles pour fumeurs. Mais là, comme ailleurs, on invoque la bonne foi surprise et il n'est pas facile aux enquêteurs de prouver le contraire.

Un autre dépôt important aurait été découvert à Magland, près de Cluses.

La piste la plus sérieuse suivie jusqu'à maintenant conduisit les enquêteurs à s'occuper activement d'un nommé Etienne Rossier, 23 ans, Valaisan, dont le rôle en cette affaire est encore mal défini, mais ne paraît pas manquer d'envergure. Ce Rossier est certainement au courant de bien des choses et son témoignage sera fort précieux. Malheureusement, Rossier, propriétaire à Draillant audessus de Thonon, d'une fruitière confiée à un gérant, habite Genève. Arrêté pour vol d'autos, il loge, pour l'instant, à Saint Antoine... Son témoignage n'a donc pas pu être recueilli pour l'instant par les enquêteurs.

Certains voient en lui l'« homme de paille » de l'affaire, celui qui prêtait son nom afin de laisser intacte la sécurité des meneurs, celui qui, au besoin, remplaçait les « patrons » quand la situation pouvait présenter quelque risque.

Pour se couvrir, en cas d'intervention de la police, fabricants d'estampilles et destinataires avaient jugé utile de créer un important dépôt à Genève, dans une maison de commerce dont le chef est expulsé de France.

Disparition

M. Joseph-Marie Werlen, né en 1862, et originaire de Lœtschen-Ferden (Haut-Valais), a disparu depuis quelque temps de son dernier domicile, soit Géronde (Sierre).

Le disparu est d'une corpulence assez forte, porte une moustache grisonnante et tremble fortement.

En souvenir du guide Franz Lochmatter

Comme on le sait, le guide Lochmatter mort tragiquement au Weisshorn, avait participé à plusieurs expéditions dans l'Himalaya avec M. Visser, explorateur hollandais, aujourd'hui consul de son pays en Inde. M. Visser a eu la louable intention de venir en aide à la veuve et aux orphelins de Lochmatter ; il organise à Simla une conférence qui sera présidée par le gouverneur du Pendjab et à laquelle s'intéressent de hautes personnalités anglaises et hindoues, voire le maharajah de Patiala. Il s'agit de créer un fonds dont les ressources permettront de secourir la famille de Franz Lochmatter. M. Visser songe aussi à faire ériger un modeste monument sur la tombe du guide à Saint-Nicolas.

L'hôtellerie et les taxes ferroviaires

Le chef du département fédéral des chemins de fer a reçu une délégation du comité central de la Société suisse des hôteliers, qui lui a exposé les vœux et les postulats de l'hôtellerie en ce qui concerne les réductions de taxes des chemins de fer fédéraux. Le chef du département a laissé envisager que ces questions seront étudiées et résolues le plus rapidement possible, afin que les mesures prises puissent être portées à la connaissance des intéressés et du public, assez tôt pour en tirer avantageusement parti dans la propagande pour la saison d'hiver.

Cours de vinification

Le Département de l'Intérieur organisera vendredi prochain le 29 septembre à l'Ecole d'agriculture de Châteauneuf un cours de vinification ayant trait spécialment au traitement de la vendange et la préparation de la cave.

Ce cours sera donné par MM. Benvegnin et Piguet, chimistes à la Station fédérale d'essais viticoles à Lausanne et M. Delaloye, œnologue à l'Ecole cantonale d'agriculture à Châteauneuf.

Le programme définitif sera publié au prochain No du journal.

Les personnes qui désirent prendre part à ce cours et qui dîneront à l'Ecole d'agriculture sont priées de s'inscrire au Service cantonal de la Viticulture à Sion, jusqu'au 28 courant au plus tard.

Prière de se munir du matériel nécessaire pour prendre des notes. (Comm.)

L'assemblée de la « Fruit-Union »

A son assemblée d'automne, tenue à Zurich, la « Fruit-Union » a entendu des communications sur la récolte des fruits de cette année, qui sera d'environ deux tiers d'une récolte normale. Les mêmes quantités que l'année écoulée seront mises sur le marché. D'après les estimations faites jusqu'ici on peut s'attendre à obtenir 10,450 vagons de fruits à cidre et 3550 vagons de fruits de table. Les perspectives d'utilisation ne sont pas défavorables, ainsi que l'a démontré M. J. Käch, du secrétariat de l'Union suisse des paysans, notamment pour les fruits à cidre. La production de cette année dépassera les quantités nécessaires pour les besoins du pays en pommes de table. Il en restera donc pour l'exportation, bien que les possibilités d'exporter ne soient guère réjouissantes actuellement.

Notre Service télégraphique et téléphonique

Un droit d'alpage contesté

LAUSANNE, 23 septembre. (Ag.) — Dans de nombreuses communes du canton des Grisons il existe en faveur des communes un droit d'alpage coopératif englobant tous les terrains situés sur le territoire de la commune. Ce droit est exercé chaque année au printemps et en automne par les habitants qui envoient leur bétail pâturer dans le alpages faisant l'objet de ces dispositions. A plusieurs reprises, les communes avaient eu des conflits à ce propos avec les propriétaires des terrains et avaient dû trancher la question de savoir si ces droits d'alpages étaient encore en vigueur pour certains territoires. Un de ces conflits a surgi récemment à propos d'un pâturage situé sur le plateau de Flix. Contrairement au Conseil d'Etat, le Grand Conseil des Grisons avait estimé que le droit d'alpage en commun était encore en vigueur sur le territoire de la commune de Sur. Les propriétaires fonciers intéressés s'étaient alors adressés au tribunal fédéral demandant l'annulation de la décision du Grand Conseil. Cette demande a été rejetée par les juges fédéraux à l'unanimité comme non fondée.

Turquie et Bulgarie

SOFIA, 23 septembre. (Ag.) — A l'issue des entretiens entre les ministres turcs et le président du conseil des ministres bulgares, le communiqué suivant a été publié :

« Ismet pacha, président du conseil, Tevfik Rouchdy bey, ministre des affaires étrangères de la république turque, et le président du conseil des ministres de Bulgarie, M. Mouchanoff, ont passé en revue au cours de leurs entretiens toutes les questions intéressant les deux pays. Ils ont examiné la situation générale. L'échange de vues s'est poursuivi dans une atmosphère de confiance, de franchise et de cordialité. Une fois encore a été mise en évidence la solidarité des intérêts de la Turquie et de la Bulgarie ainsi que la conformité de leurs vues sur les problèmes touchant les deux pays et la coopération dans le domaine international. Les deux gouvernements sont fermement résolus à continuer de pratiquer une politique de paix d'entente générale, toujours animés de sentiments d'amitié et d'estime mutuelle caractérisant les relations entre les deux peuples, et désireux d'en renouveler l'expression, ils ont décidé de prolonger dès à présent pour une nouvelle période de cinq ans le traité de neutralité, de conciliation, et le règlement judiciaire d'arbitrage conclus en 1929. A cette occasion, les deux gouvernements se sont trouvés d'accord pour souligner que les obligations assumées ou à assumer par l'une ou l'autre des deux parties ne sauraient en aucun cas porter atteinte à ce traité ni en réduire la portée. Dans cet ordre d'idées, les ministres turcs ont spontanément déclaré au gouvernement bulgare que le pacte gréco-turc signé le 14 septembre 1933 à Ankara n'est pas dirigé contre la Bulgarie ni contre aucun autre pays et qu'il ne s'inspire d'aucune tendance hostile à l'égard de la Bulgarie. En outre, les deux gouvernements ont décidé de confier à une mission mixte l'examen et la liquidation dans le plus bref délai possible des quelques questions se trouvant pendantes entre la Turquie et la Bulgarie ».

Conflit sanglant

VERONE, 23 septembre. (Ag.) — Un conflit s'est élevé entre une patrouille de gendarmes et un jeune homme recherché par la police. Ce dernier, incité à la révolte par des parents et des amis, a fait feu contre les gendarmes, blessant au ventre leur officier. Les agents ripostèrent, blessant mortellement le jeune homme.

Le procès des „incendiaires" du Reichstag

L'audition de Dimitroff

LEIPZIG, 23 septembre. (Ag.) — Au début de l'audience de samedi le défenseur de van der Lubbe communique que son client est indisposé. Il est pâle et n'a pas pris de nourriture. L'homme pourrait s'effondrer et demande par conséquent le secours d'un médecin.

Le Tribunal est d'accord.

On procède ensuite à l'interrogatoire de Dimitroff, sujet bulgare, 51 ans, écrivain de profession et communiste notoire. Le Tribunal entend Dimitroff raconter sa vie ; à un moment même, l'accusé déclare avoir été condamné à mort. En 1923 il a fui en Allemagne, pour échapper aux persécutions en Bulgarie... Puis, Dimitroff fait un tableau très noir de la situation en Bulgarie au point de vue communiste : Stamboulinski assassiné, lutte contre le communisme après ce meurtre, soulèvement des ouvriers et des paysans, massacre de milliers de communistes.

Dimitroff déclare qu'il est fier d'avoir collaboré aux tendances du soulèvement et regrette que la Bulgarie ne possède pas suffisamment le bolchévisme « bon teint ». Il parle ensuite de l'attentat contre le Roi et de l'incendie de la cathédrale. Dimitroff dit que ce sont-là des actes de groupes terroristes.

Il aurait apporté des pièces s'il avait pu choisir librement son avocat, mais il n'a pas confiance dans le défenseur qu'on lui a donné. Dimitroff avoue ensuite qu'il changeait souvent de nom, qu'il avait plusieurs domiciles et utilisait de faux passeports durant ses séjours à Berlin.

L'accusé raconte son séjour à Moscou et sa participation au congrès contre la guerre. C'est là qu'il connut Rimain Rolland. L'accusé s'échauffe et le président l'invite au calme sur quoi Dimitroff dit : « Voilà six mois que je suis en prison. Pendant quatre mois je fus nuit et jour au fer et avec ça entièrement innocent. C'est pour cela que je suis hors de moi. »

L'interrogatoire continue longtemps fertil en incidents entre le président et Dimitroff qui déclare à un moment donné que l'instruction préliminaire a été une monstruosité. Le défenseur de Dimitroff affirme qu'il est pleinement conscient de ses devoirs. Dimitroff ne lui a jamais demandé de se procurer des documents. Cependant il en a réuni de nombreux.

Il est à même de déclarer que Dimitroff n'a pas été condamné à mort ni à la détention perpétuelle.

Au tour de Popoff

L'accusé Popoff, étudiant en droit a 31 ans. A 16 ans, il fait déjà partie des jeunesses communistes et à 20 ans il est membre actif du parti. Il a subi plusieurs condamnations politiques.

Popoff affirme n'avoir pas participé au soulèvement de 1932. Il a vécu à Moscou sous un faux nom, puis il est venu à Berlin. Il n'a jamais imaginé qu'on put l'accuser de complicité dans l'incendie du Palais du Reichstag.

L'audience est ensuite levée.

Création d'une léproserie

BUENOS-AIRES, 23 septembre. (Havas). — Hier, la Chambre a voté la loi créant une léproserie à Cerrito.

Radio-Programme du 24 septembre

Radio Suisse romande (403 m.)

9 h. 25 Tour pédestre du Léman. 10 h. Culte protestant. 10 h. 45 Reportage de la course d'autos du Monte-Ceneri. 12 h. Tour pédestre du Léman. 12 h. 30 Dernières nouvelles. 12 h. 40 Gramo. 14 h. Relais du Stade de Lausanne. 19 h. Conférence religieuse protestante. 19 h. 40 Le dimanche sportif. 20 h. Concert. 21 h. Poèmes. 21 h. 15 Récital de violoncelle. 21 h. 50 Dernières nouvelles. 22 h. Récital de piano.

Radio-Programme du 25 septembre

Radio Suisse romande (403 m.)

6 h. 15 Culture physique. 12 h. 30 Dernières nouvelles. 12 h. 40 Gramo. 15 h. 30 Concert. 17 h. Séance récréative pour les enfants. 19 h. Une gageure ? 20 h. A l'occasion du 250me anniversaire de la naissance de Jean Rameau. 21 h. Concert. 21 h. 50 Dernières nouvelles. 22 h. Les travaux de la S. d. N.

L'Union corporative et la revision de la Constitution

BERNE, 23 septembre. (Ag.) — Le Conseil des délégués de l'Union corporative suisse s'est réuni à Berne, sous la présidence de M. Julien Lescaze, avocat, à Genève. Après avoir discuté de plusieurs questions internes et entendu un rapport des délégués des différents cantons sur le développement des groupements corporatistes, il a étudié la question de la revision constitutionnelle.

Le Conseil des délégués a adopté les conclusions suivantes : 1) l'Etat (cantons et Confédération) doit encourager l'Organisation professionnelle corporative : a) en reconnaissant d'utilité publique les organismes professionnels au sein desquels collaborent employeurs et employés ; b) en donnant force exécutoire pour l'ensemble d'une même profession aux décisions prises par le Conseil professionnel, dès l'instant où elles ne sont pas contraires à l'intérêt général ; c) en consultant chaque fois qu'un problème économique général se pose à l'Etat, les représentants autorisés des organisations professionnelles unissant employeurs et employés, à l'exclusion de ceux qui ne représentent qu'un syndicalisme de classe.

Le Conseil des délégués a précisé également son point de vue quant à l'organisation de la Corporation. Il importe que la liberté syndicale soit rigoureusement respectée, par conséquent il peut exister au sein de la même Corporation des syndicats patronaux ou d'ouvriers de différentes tendances (syndicats autonomes, syndicats confessionnels, syndicats libres) la représentation de ces syndicats à la Chambre professionnelle sera proportionnelle au nombre des adhérents de chaque syndicat.

Tempêtes et orages

AMSTERDAM, 23 septembre. — Des tempêtes et des orages accompagnés de pluies diluviennes sont signalés sur différents points occasionnant de sérieux dégâts. A Rotterdam, la foudre est tombée sur plusieurs maisons. De nombreuses vitres ont été brisées et des appareils de T. S. F. non mis à terre, détruits. Deux personnes ont été blessées. A Zwolle une femme et son enfant ont été atteints par la foudre et un paysan a été tué.

Vingt-trois magasins incendiés

STAMBOUL, 23 septembre. (Ag.) — A Brousse, un violent incendie a détruit au marché des bois vingt-trois magasins. Les dégâts sont évalués à un million de francs.

Terrible drame de l'inconduite

ANVERS, 23 septembre. — Un cafetier d'Anvers, M. Arthur-Adolphe Voeten, 36 ans, ayant été mis au courant des infidélités de sa femme se mit à la recherche de cette dernière qu'il trouva effectivement en galante compagnie dans un établissement de l'endroit. Profitant de ce que le mari demandait des explications, l'ami de Mme Vœten voulut s'échapper. Mais Vœten se mit à sa poursuite et il fallut l'intervention d'un agent pour empêcher les deux hommes d'en venir aux mains.

Rentré chez lui, Arthur Vœten recevait peu après une lettre dans laquelle sa femme lui demandait de venir la rejoindre dans un café de la place de la Gare. Le mari se rendit à ce désir, mais refusa de reprendre la vie commune. Tout au plus voulut-il bien laisser à sa femme la disposition d'une chambre d'hôte où elle pourrait passer la nuit. Conformément à cette décision, Pauline Rietman réintégra le domicile conjugal vers 11 heures. Là, une nouvelle discussion éclata entre les époux. Vœten au comble de la colère, s'empara d'un marteau et en porta plusieurs coups sur la tête de sa femme, s'acharnant sur sa victime alors même qu'elle avait cessé de vivre. Son crime commis, Vœten fit preuve d'un sangfroid déconcertant en allant échanger contre d'autres vêtements tachés de sang Puis il se constitua prisonnier.

A vendre à Collombey
appartements
avec caves, galetas, jardin, grange-écurie.
S'adresser au Nouvelliste sous J. 316.

MONTEUR
de chauffage central
qualifié, est demandé de suite chez Ch. Duc, St-Maurice.

A vendre à bas prix
trois tonneaux
de 5-600 litres, en parfait état.
S'adr. à Marcel Cheseaux, Saxon.

Rafraîchissez vos habits
usagés vous-mêmes. — Eau à détacher — Teinture noire et autres nuances — Vernis pour chapeaux toutes couleurs
DROGUERIE MARCLAY
MONTHEY et TROISTORRENTS
Tél. 6.109 Tél. 25

ST-MAURICE - Café Central

Aujourd'hui dimanche, dès 14 h.

B A L

Bonne musique et bonnes consommations

Attention aux Contrefaçons !

Il n'y a pas de produit **similaire** ou **remplaçant** le **Lysoform,** le puissant **antiseptique** connu, mais bien des contrefaçons **dangereuses** ou **sans valeur !**

Exigez l'emballage d'origine et notre marque déposée. Lysoform

Flacons 100 gr., Fr. 1.— ; 250 gr. Fr. 2.— ; 500 gr. Fr. 3.50 ; 1 kg. Fr. 5.—. Savon de toilette : Fr. 1.—.

Société Suisse d'Antisepsie-Lysoform, Lausanne

Etienne Bruttin

DOCTEUR EN DROIT

ouvrira le 25 septembre 1933 son étude d'

Avocat et Notaire

à **SION,** Rue du Grand-Pont

Maison de la Banque Bruttin & Cie, 2e étage

Achetez de préférence les bonnes marques de savon

Castor et Lion

Savonnerie KLINK - Villeneuve

Semences sélectionnées

Seigle et froment

des meilleures variétés, peuvent être obtenues dès maintenant de l'**Association valaisanne des Sélectionneurs, à Sion. Téléphone 13.**

Tout brille comme un miroir!

CIRPUR est l'encaustique indispensable pour l'entretien des parquets, meubles, linoléums, planelles, mosaïques etc.

½ Kg. 1.50 EN VENTE PARTOUT.

GROS: DROGUERIES RÉUNIES S.A LAUSANNE

Fûts à vin avinés à vendre

Environ 260 litres, à Fr. **16.**—,
» 220 » » **15.**—,
» 140 » » **13.**—,
» 330 à 400 l. » **32.**—,
» 180 litres à » **14.**—,
» 650 » » **38.**— (châtaignier),
» 650 » » **50.**— à **60.**— (chêne, tous avec portettes).

Sans portettes déduction de Fr. **1.50.**

Les prix s'entendent franco votre station contre remboursement. Par 5 pièces 5 % de rabais.

Kennel-Fries, Fabrique et commerce de tonneaux Emmenbrücke-Lucerne, Tél. 25.057. Lucerne.

Il est à remettre à la commission, à personne visitant les commerces de charbons et de bils ainsi que les magasins d'alimentation, **LA REPRÉSENTATION** pour tous les cantons, d'un article en partie bien introduit.

Les intéressés peuvent demander renseignements sous chiffre **V. 17680 G. à Publicitas, St-Gall.**

Radios

Phonoradios - Gramophones - Disques

H. Hallenbarter, Sion & Martigny-Ville

Pour **fr. 1.90 le kg.** nous vous offrons du bon **fromage de Gruyère** tout gras et bien à point.

Pour **fr. 2.40 le kg.** du **véritable Vacherin** à fondue, de qualité incomparable. Les envois se font en colis de 5, 10 et 15 kg. brut, par poste contre remboursement, plus frais de port.

Adressez-vous en toute confiance à **Gruyrahm S. A.** Fabrique de fromage, à **Epagny-Gruyère.** Téléph. 35-37.

CHEZ VOUS

rapidement et à peu de frais vous pouvez apprendre les langues, l'orthographe et la sténographie, en suivant les cours de l'ECOLE MODERNE PAR CORRESPONDANCE, Dépt V. Lausanne (av. de Cour 71bis). Programme gratuit sur demande.

Cherche à remettre

jolicafé

avec grande salle société, appart. 4 pièces, long bail, peu de loyer, **près gare Cornavin, Genève.** Cause de santé.

S'adresser Carte de Poste Restante No 408 Mont-Blanc, Genève. 141 X

PERSONNEL CAPABLE

cherche place comme :

Cuisinières pour hôtel et famille, femmes de chambre privées, sommelières, filles d'office et de cuisine, bonne d'enfants, aide-ménagère.

S'adresser au Bureau de Placement, secrétariat du Frauenbund, Brigue. Tél. 70.

A la Ville de Lausanne S.A.

St-Maurice

Pour la rentrée des classes primaires

Vous trouverez un grand choix de **TABLIERS-BLOUSES** pour garçons et fillettes. Bon marché

Semences sélectionnées et triées

de 1re et 2me géniture

FROMENT, variétés : Mont Calme XXII, Mont Calme 245, Bretonnières, Hongrois J.

SEIGLE, variétés : Mont Calme, Fer (variété suédoise).

Ecole cantonale d'Agriculture de Châteauneuf

La Mutuelle des automobilistes

EXISTE

Demandez les conditions pour l'assurance responsabilité civile, vous serez étonnés.

PAS D'ACTIONNAIRES aux dividendes alléchants.
TOUS LES BÉNÉFICES répartis aux assurés.
RISTOURNE DOUBLÉE.

ASSURANCE MUTUELLE VAUDOISE

TH. LONG, agent général - BEX

Jeune FILLE

17 ans, avec diplôme de commerce, allemand, français, anglais, cherche place dans famille ayant commerce, ferait comptabilité et aiderait ménage. Nourrie et logée dans la famille. De préférence à Sion, Sierre ou environs. S'adr. à Victorin Marty, Hôtel Bella-Vista, à Montana-Vermala.

On demande une

bonne à tout faire

ayant déjà servi et sachant un peu cuire. Bons gages.

Se présenter chez Madame Luyet, dentiste, à Martigny-Ville.

Dr Ed. SIERRO

spécialiste en chirurgie
F. M. H.

reprend ses consultations

le **28 septembre**

SION - Avenue du Midi

A vendre

PORC

mâle, 9 tours ½, chez Saillen Frères, Verossaz.

Fabrique de limes Vautier à Carouge-Genève cherche

REPRESENTANT

avec auto et camionnette, pour le canton du Valais.

La plus claire, c'est aussi l'article de haute qualité, à plein rendement lumineux. C'est une Osram. Elle répand beaucoup plus de lumière qu'une lampe soi-disant «bon marché».

Regardez... Une simple différence de 15-20% dans l'efficacité lumineuse signifie que 1000 heures d'usage, au tarif usuel, coûteront frs. 24.— avec une Osram 60 watts, tandis que la même quantité de lumière prise à une lampe dite «bon marché» aura coûté frs. 29.—.

Mais exigez bien l'Osram authentique, avec marque «Osram» sur l'ampoule.

PRODUIT SUISSE DE LA FABRIQUE DES LAMPES OSRAM À WINTERTHOUR

Avec une OSRAM, vous économisez 5 francs.

OSRAM

FOIN

A vendre plusieur milliers de kg. de foin de toute 1ère qualité, ou éventuellement pour manger sur place, prix dérisoire.

Ecrire au Nouvelliste sous F. G. 317.

A vendre

ou à échanger

contre du vin 2 beaux ovales (à vin blanc) en bon état conten. 2000 litres chacun.

Adresser les offres à L. Mauron, aubergiste, à Domdidier (Broye) Frib.

ImprimerieRhodanique

Pour les

demoiselles 17 à 27 ans

Bon pour fr. 2.—. Découpez-le, joignez-y timbre 50 cts. pour frais et envoyez à

M. Bernard, Pl. Cornavin 4, Genève.

Abonnez-vous au „NOUVELLISTE"

Fiancés....!

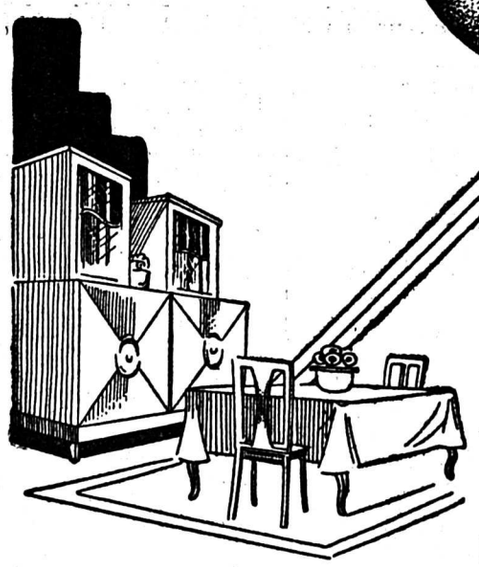

N'hésitez pas à vous adresser pour votre ameublement, directement

à la Fabrique de meubles

A. GERTSCHEN fils à NATERS (Brigue)

La Grenade est lancée!

Poudre à polir **GRENADE** **50 cts**

EN VENTE PARTOUT

Savonnerie H. & M. Péclard à Yverdon

Le «NOUVELLISTE» est le meilleur moyen de réclame

9 **FEUILLETON DU NOUVELLISTE**

L'ORPHELINE TRAGIQUE

Il dut la prendre dans ses bras, comme un petit enfant et la porter à travers les pelouses, vers l'auto libératrice qui prudemment avait éteint ses phares.

Un quart d'heure après Myette ouvrit les yeux sur les coussins d'une voiture. Elle vit deux vieilles femmes penchées vers elle.

— Elle vit, ce n'était qu'un évanouissement, dit l'une.

Par la portière ouverte, elle distingua la silhouette de Léonard.

— Vous pouvez partir, mon brave. Il ne faut pas vous attarder, disait l'une des femmes.

Mais le colosse se cramponnait à la portière.

— Je partirai quand elle sera revenue à elle. Je veux lui remettre moi-même son petit paquet et la rassurer une fois encore.

Myette se redressa, toute faible mais courageuse.

Vers le mouchoir gonflé elle tendit ses mains.

— Alors, ça va ! fit l'homme. Vous voici en bonnes mains. Votre tuteur est sur le siège à côté du chauffeur. Moi, je vais vous quitter et m'occuper de la mise en scène. Il faut égarer les soupçons de votre belle-mère. Je vous souhaite bonne chance petite Myette et n'oubliez pas... n'oubliez pas.

Sa voix chavira d'émotion.

Il se pencha vers les frêles mains qui serraient les siennes.

Un sanglot gonfla la poitrine de l'homme qui avait posé ses lèvres sur les petits doigts amaigris et en hoquetant il ferma la portière et se sauva dans la nuit.

Le géôlier de Myette, le colosse, la brute aux mains velues, n'était qu'un pauvre homme privé soudain de l'enfant qu'il avait élevée, protégée en cachette et sauvée enfin des griffes meurtrières d'une belle-mère avide.

VI

Dans l'auto qui filait phares éteints et stores baissés, Myette se faisait toute petite.

Effarée soudain de se trouver seule, hors du nid maudit mais habituel, elle se pelotonnait dans un coin, tête baissée.

Le départ de Léonard la laissait désemparée et elle sentait des larmes lui monter aux yeux. Mais habituée depuis des années à se replier sur elle-même, elle se raidissait pour ne pas pleurer, concentrant toute sa volonté à ne pas livrer au dehors les pensées douloureuses qui agitaient son âme de petit animal déraciné.

Les deux femmes qui l'accompagnent n'ont pas les mêmes raisons de garder le silence.

L'une des deux, la plus grande et la plus élégante en qui nous reconnaissons la comtesse d'Armons, ne résiste pas, même, au besoin de se soulager des pensées qui l'obsèdent depuis que la fillette a pris place auprès d'elle.

— C'est effarant ! Cette pauvre fille n'a plus rien d'humain !

— Quel monstre cette Mme Darteuil, répond l'autre qui a les apparences d'une camériste déjà âgée.

C'est en effet, Martine Boulin, une ancienne femme de chambre de la comtesse. Elle a servi de nourrice à Philippe d'Armons, étant devenue mère en même temps que sa maîtresse. Et d'avoir élevé le jeune homme, lui donne une place privilégiée dans cette famille. On a des égards pour elle, la mère et le fils continuent à lui écrire ou à aller la voir bien qu'elle ait quitté leur service depuis longtemps pour vivre d'une petite rente que lui a laissée son mari, à Veneux-les-Granit, en Savoie.

Et quand il s'est agi de délivrer Myette, à l'instigation de maître Savitri, c'est à Martine Boulin, que la comtesse d'Armons a pensé pour lui prêter assistance en cette occasion. C'est elle, également, qui doit donner momentanément asile à la transfuge, c'est chez elle et en sa commune que le mariage de Myette et du comte Philippe d'Armons aura lieu.

Bien que Française, c'est en Italie que Martine Boulin a été élevée et comme la comtesse parle couramment l'italien, c'est dans cette langue qu'elle s'adresse à la vieille nourrice pour éviter que l'orpheline comprenne les réflexions désobligeantes que son physique attire.

— Cette jeune fille est vraiment laide, dit la comtesse. J'ai une peur folle que Philippe, quand il la verra, refuse de l'épouser.

— Il est certain que la pauvre fille n'est pas avantagée, réplique la nourrice en la même langue. C'est un monstre de maigreur et de saleté.

— C'est à se demander, en dépit de ce que maître Savitri affirme, si vraiment la pauvrette a bien sa raison.

Les deux femmes frissonnantes à l'idée de la démence qui frappe peut-être leur jeune compagne, examinent celle-ci plus attentivement encore.

Son visage aigu, sa peau parcheminée qui laisse jaillir les os du front et du menton, ses membres décharnés dont les mains étroites semblent longues comme celles d'un jeune singe, ses cheveux en broussailles qui pendent en véritable toison, ses vêtements en lambeau laissant transparaître la peau, tout concourait, même la lueur indécise du plafond de la voiture, à faire de la pauvre Myette, un être de cauchemar et d'horreur.

— Mon pauvre Philippe, bégaye la comtesse, qui songe au sacrifice terrible que va représenter pour son fils une pareille épouse.

(A suivre.)